



/CIRCULAIRE 2026-2027/

COLLEGE ET LYCÉE

Institution Sainte-Geneviève

CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2026

pour tous les élèves

1. et 2. Organisation des journées de rentrée
 - Après-midi du mardi 1er septembre 2026
 - Matinée du mercredi 2 septembre 2026
3. Les dates à retenir (liste non exhaustive)
4. Vision Pastorale : le chemin d'édification du Collège et du Lycée
5. Informations diverses : carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self
6. Règlement financier : tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

Bonne rentrée à chacune et chacun !
Bienvenue aux nouvelles familles !
Les équipes administratives restent à votre écoute !





1. Organisation du mardi 1er septembre 2026

RAMENER LE DOSSIER COMPLET IMPERATIVEMENT
PENSER À APPORTER DE QUOI TRANSPORTER TOUS LES LIVRES

Seconde

13h30 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 2^{nde}
13h40 : appel des élèves par classe
13h50 : Assemblée Générale des élèves de 2^{nde}
14h05 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
15h05 : sortie des élèves de 2^{nde}

Première

14h40 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 1^{ère}
14h50 : affichage des classes et appel des élèves par classe
15h00 : Assemblée Générale des élèves de 1^{ère}
15h15 : choix du « menu EPS »
15h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
16h30 : sortie des élèves de 1^{ère}

Terminale

14h00 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de Terminale
14h10 : affichage des classes et appel des élèves par classe
14h20 : Assemblée Générale des élèves de Terminale
14h35 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
15h35 : choix du « menu EPS »

2. Organisation du mercredi 2 septembre 2026

RAMENER LE DOSSIER COMPLET IMPERATIVEMENT
PENSER À APPORTER DE QUOI TRANSPORTER TOUS LES LIVRES

Sixième

8h00 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 6^{ème}
8h15 : appel des élèves par classe
8h30 : Assemblée Générale des élèves de 6^{ème}
8h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h : sortie des élèves de 6^{ème}

Troisième

8h30 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 3^{ème}
8h45 : appel des élèves par classe
9h : Assemblée Générale des élèves de 3^{ème}
9h15 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
11h30 : sortie des élèves de 3^{ème}

Cinquième

8h50 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 5^{ème}
9h : affichage des classes et appel des élèves par classe
9h15 : Assemblée Générale des élèves de 5^{ème}
9h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h : sortie des élèves de 5^{ème}

Quatrième

9h20 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 4^{ème}





9h30 : affichage des classes et appel des élèves par classe
9h40 : Assemblée Générale des élèves de 4^{ème}
10h : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h30 : sortie des élèves de 4^{ème}

REPRISE DES COURS POUR LES 2ndes/1ères/Term. le MARDI 1ER SEPTEMBRE (pas de self)

REPRISE DES COURS POUR les 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} le MERCREDI 2 SEPTEMBRE

Selon emploi du temps provisoire

REPRISE du SELF le JEUDI 3 SEPTEMBRE

Les Emplois du Temps définitifs seront opérationnels le lundi 21 septembre.

**Pour le Micro-Lycée : Rentrée à partir du lundi 14 septembre
(Informations complémentaires données fin août/début septembre)**

3. Les dates à retenir

Chers Élèves, chers Parents,

Ce calendrier prévisionnel, avec les éléments dont nous disposons au 4 juillet 2026, a été établi afin de permettre une lisibilité favorable aux organisations de chacun, d'ordre pédagogique ou personnel.

Nous vous remercions de bien vouloir noter ces dates (les rappels de dates ne seront pas systématiquement faits). Nous attirons cependant votre attention sur le fait que ce calendrier ne peut être contractuel à ce jour : des imprévus peuvent nous amener à modifier ou à ajouter à tout moment certaines dates, aussi **nous vous remercions d'être particulièrement attentifs aux diverses communications qui vous sont adressées tout au long de l'année sur le SITE DE L'INSTITUTION, www.saintegenevieve-asnieres.com**, ou via *École Directe* ou dans les Carnets de correspondance.

Chers parents, chers élèves,

le temps est venu de la détente, du jeu, de la légèreté de l'été. Que ce moment soit source de repos, de vitalité et de créativité pour chacun et en famille, en attendant la joie de vous accueillir en septembre.

Ségolène de PONNAT,
Chef d'établissement Collège-Lycée

SEPTEMBRE 2026

Mar. 1er sept.	Rentrée des élèves 2 ^{nde} : entrée 13h30, sortie 15h05 1 ^{ère} : entrée 14h40, sortie 16h30 Terminale : entrée 14h00 ; après 15h30 Réunion d'information de l'Association Sportive : 17h30 suivie de l'Assemblée Générale Réunion de rentrée pour les parents de 6^{ème} : 18h30 salle Arc-en-Ciel
Mer. 2 sept.	Reprise des cours en 6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème} selon emploi du temps





	Rentrée des élèves 6 ^{ème} : entrée 8h00 ; sortie 12h00 5 ^{ème} : entrée 8h50 ; sortie 12h00 4 ^{ème} : entrée 9h20 ; sortie 12h30 3 ^{ème} : entrée 8h30 ; sortie 11h30 Terminale : entrée 9h30 ; sortie à partir de 11h45 après validation du menu EPS Pas de self et aucun cours l'après-midi
Mer. 2 sept.	Séminaire de rentrée à Montligeon pour les Terminales du 2 au 4/09 inclus
Ven. 4 sept.	Journée d'Intégration 2ndes
Lun. 7 sept.	Photos de classes et individuelles Réunion Anglo+ / Projet Anglais : 18h
Mar. 8 sept.	Photos de classes et individuelles Réunion de rentrée pour les parents de 4^{ème} : 18h30 en salle Arc en ciel Réunion de rentrée pour les parents de 5^{ème} : 18h30 dans les classes
Mer. 9 sept.	Photos de classes et individuelles Rencontre avec les parents pour les Sacrements : 20h30 à St Joseph des 4 Routes
Jeu. 10 sept.	Photos de classes et individuelles Journée d'Intégration des 5èmes Messe expliquée 6e1/6e2/6e3 Réunion de rentrée pour les parents de 2nde : 18h30 en salle Arc en ciel Réunion de rentrée pour les parents de 3ème : 18h30 dans les classes
Sam. 12 sept.	Début de la Prépa PASS
Lun. 14 sept.	A partir du 14/06 : rentrée pour les élèves du Micro-Lycée Réunion de rentrée pour les parents du Micro-Lycée 18h30
Mar. 15 sept.	Réunion de rentrée des parents de Terminale : 19h00
Mer. 16 sept.	Test d'admission DUAL DIPLOMA (après-midi)
Jeu. 17 sept.	Messe expliquée 6e4/6e5/6e6 Journée d'Intégration 1ères Réunion Stage Irlande 2nde : 19h00 au théâtre
Ven. 18 sep.	Journée d'intégration 6 ^{ème} Voyage des 1ères et Term. option HGGSP du 18 au 19/09 Diffusion des Emplois du Temps définitifs
Lun. 21 sep.	Début des cours de l'Ecole des Langues Application des Emplois du Temps définitifs
Mar. 22 sept.	Messe des Rentrée à 18h30
Jeu. 24 sept.	Réunion de rentrée des parents de 1ère : 19h00 Journée d'Intégration des 4èmes
Lun. 28 sept.	Réunion Parcoursup/Bac en visio (parents et élèves) Terminale : 19h30
Mar. 29 sept.	Réunion Parcoursup/Bac en visio (parents et élèves) 1ère : 19h30

OCTOBRE 2026

Jeu. 1er oct.	Réunion Post-Bac à l'étranger pour le lycée (en visio) : 19h00
Ven. 2 oct.	Retraite Confirmation 2nde
Sam. 3 oct.	Retraite Confirmation 2nde
Mar. 6 oct.	Réunion des Parents Correspondants 18h30 Assemblée Générale de l'A.P.E.L. 19h30
Jeu. 8 oct.	Réunion de présentation de la mobilité à l'étranger des élèves (de la 6ème à la 2nde) : 19h00





Sam. 10 oct.	DST 1 ^{ère} /Term. Forum de l'International
Lun. 12 oct.	DST Terminale
Du 13 au 23 oct.	Voyage USA 1 ^{ères}
Mar. 13 oct.	Réunion « Orientation fin de 3 ^{ème} » : 18h30
Mer. 14 oct.	DST Terminale
Du 14 au 13 oct.	Voyage Terminales spé SVT
Ven. 17 oct.	Congés de la Toussaint

NOVEMBRE 2026

Lundi 2 nov.	Journée Pédagogique au collège et au lycée (pas de cours)
Mar. 3 nov.	Reprise des cours au collège et au lycée Remise des diplômes du DNB
Jeu. 5 nov.	Réunion Parents/Professeurs en 6^{ème} : 17h/20h DST 2^{nde}
Ven. 6 nov.	DST Terminale
Sam. 7 nov.	DST Terminale
Du 7 au 18 nov.	Stage en Irlande 2 ^{ndes}
Lun. 9 nov.	Réunion « Orientation fin de 2 ^{nde} » : 19h00
Ven. 13 nov.	Remise diplômes BAC 18h30
Sam. 14 nov.	DST 1 ^{ère} Cycloshow pour les 6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème}
Lun. 16 nov.	Forum des anciens élèves à l'étranger pour le lycée (visio) – 19h30
Mer. 18 nov.	Evaluation BAC EPS n°1
Ven. 20 nov.	DST Maths 2 ^{nde} Répétitions et veillée Confirmation (2 ^{nde})
Sam. 21 nov.	Confirmation à Saint Pierre Saint Paul de Colombes 14h30 Forum des Etudes Supérieures
Du 23 au 27 nov.	Conseils de Classe 3 ^{ème}
Mar. 24 nov.	Conférence Pastorale Terminale n°1
Mer. 25 nov.	Nuit d'Adoration Terminale
Sam. 28 nov.	DST 1 ^{ère} Entretiens Fictifs n°1 : Terminale
Lun. 30 nov.	Réunion Parents/Professeurs 2^{nde} DST 1 ^{ère}

DECEMBRE 2026

Du 30 nov. au 11 déc.	Conseils de Classe 6 ^{ème} /4 ^{ème} /Terminale
Mar 1er déc	DST 1 ^{ères}
Sam 5 déc.	Marché de Noël DST 1 ^{ère} /Terminale
Mar. 8 déc	Réunion Parents/Professeurs en 3^{ème} DST Terminale
Jeu. 10 déc.	Nuit d'Adoration à Montmartre pour les 2 ^{ndes} (1er groupe)
Sam. 12 déc.	DST 1 ^{ère}





Lun. 14 déc.	Réunion Parents/Professeurs en Terminale
Mar. 15 déc.	Accueil de la Lumière de Bethleem
Jeu. 17 déc	DST Terminale Nuit d'Adoration à Montmartre pour les 2ndes (2ème groupe)
Ven. 18 déc.	Fin des cours à 12h00 Congés Vacances de Noël

JANVIER 2027

Lun 4 janv.	REPRISE DES COURS
Mar 5 janv.	Conférence Pastorale Terminale n°2
Mer. 6 janv.	Oraux Blanc Français 1 ^{ère} n°1
Jeu. 7 janv.	Réunion Parents/Professeurs en 5ème
Sam 9 janv.	Oraux Blanc Français 1 ^{ère} n°2 et DST Terminale
Du 11 au 15 janv.	Conseils de classe 1 ^{er} semestre en 2nde
Lun. 11 jan.	Réunion Parcoursup n°1 Terminale : 20h
Mar 12 janv.	Réunion Parents/Professeurs 4ème
Jeu. 14 janv.	Réunion Parcoursup n°2 Terminale : 20h
Sam. 16 janv.	DST Terminale
Du 18 au 22 janv.	Conseils de Classe 1ère
Mer. 20 janv.	DST 3 ^{ème} et Terminale
Sam. 23 janv.	DST Terminale
Mer. 27 janv.	Nuit d'Adoration 1ère
Sam. 30 janv.	Salon des établissements supérieurs de l'Enseignement Catholique Forum des Métiers (3èmes/2ndes)
Dim. 31 jan.	Appel décisif pour les futurs baptisés

FEVRIER 2027

Tout le mois	Mobilité en Espagne 3ème
Du 1 ^{er} au 5 fév.	Stage d'observation pour les 3èmes
Mer. 3 fév.	Evaluation Bac EPS n°2
Jeu. 4 fév.	Réunion Parents/Professeurs en 1ère
Lun 23 fév.	Réunion Parcoursup 1 ^{ère} : 20h00
Mar. 24 fév.	Matinée Pédagogique : Reprise des cours à 13h30 pour l'AS et 14h00 pour les options (pas de self ce jour pour les élèves)
Jeu. 25 fév.	Réunion Parcoursup 1 ^{ère} : 20h00
Du 25/02 au 04/03	Conseils de classe des Terminales
Sam. 27 fév.	DST 1 ^{ère} et Terminale
Du 01 au 05/03	Conseils de classe des 3èmes





AVRIL 2027

Du 3 au 8 avr.	FRAT Lycée (Lourdes)
Ven. 23 et Sam. 24 avr.	Retraite Profession de Foi 5ème
Dim. 25 avr.	Profession de Foi 5ème

MAI 2027

Ven. 21 et Sam. 22 mai	Retraite Profession de Foi 5ème
Dim. 23 mai	Profession de Foi 5ème

D'autres dates vous seront communiquées au fur et à mesure de l'année scolaire.

Congés Scolaires 2026-2027

Toussaint	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026 au matin
Noël	Du vendredi 18 décembre 2026 (à partir de 12h) au lundi 4 janvier 2027 au matin
Hiver	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027 au matin
Printemps	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027 au matin
Ascension	L'établissement sera fermé du jeudi 6 mai au dimanche 9 mai 2027 inclus.
Pentecôte	L'établissement sera fermé le lundi 17 mai 2027.
Été	Dates de fin de cours données ultérieurement

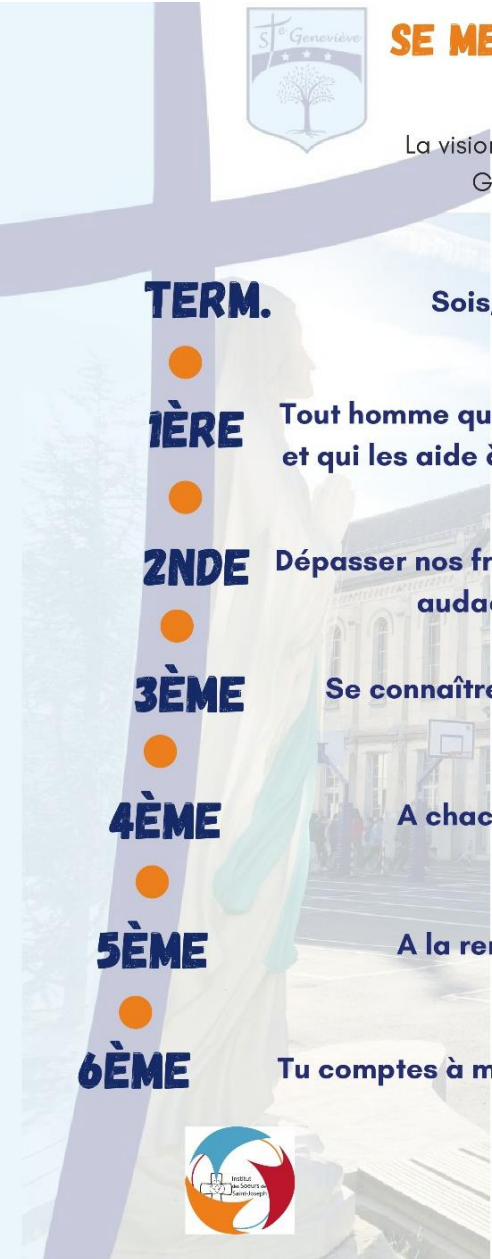




4. LA VISION PASTORALE (Collège et Lycée)

LA PASTORALE A L'INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE C'est vous !

Avec les adjointes en pastorale au Collège et au Lycée, nous vous proposons une vision pastorale année après année.



SE METTRE À L'ÉCOLE LES UNS DES AUTRES

La vision pastorale de l'Institution Sainte-Geneviève, un chemin d'édification

TERM.	Sois, Vis, Deviens !
1ÈRE	Tout homme qui se tourne vers les autres et qui les aide à grandir grandit lui aussi
2ÈME	Dépasser nos frontières intérieures, oser audace et créativité
3ÈME	Se connaître et s'ouvrir au monde
4ÈME	A chacun ses talents
5ÈME	A la rencontre de...
6ÈME	Tu comptes à mes yeux tu as du prix !







5. INFORMATIONS DIVERSES

Carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self, etc

- **Carnet de liaison :**

Il est à lire attentivement et à signer. Il sera distribué en début d'année, vous retrouverez les informations essentielles à la rentrée de votre enfant au sein de l'Institution Sainte-Geneviève : coordonnées des équipes, projets éducatif et pastoral, règlement intérieur à signer, autorisation du droit à l'image à signer, correspondances, etc.

- **Ecole Directe :**

Toutes les nouvelles familles ont reçu leurs **codes de connexion ECOLE DIRECTE** par mail (**vérifiez vos spams !**) et pour les familles présentes à l'Institution Sainte-Geneviève en 2025-2026, vous conservez les mêmes que l'année dernière. **Chaque responsable légal dispose de son propre compte.**

ECOLE DIRECTE est une application de communication, soyez attentifs à toute information qui pourrait être transmise, nous vous en remercions par avance.

Sur cet espace ECOLE DIRECTE, vous avez accès à un certain nombre d'information de votre famille (adresse, coordonnées, situation familiale, etc) et de votre/vos enfant(s). Vous avez la possibilité **de faire vous-mêmes les mises à jour de ces données.**

Vous pouvez également choisir et/ou mettre à jour votre **Mode de règlement** (dans le menu Situation Financière) : Prélèvement (IBAN à renseigner + mandat à signer, effectif du 05/10 au 05/07) ou par un autre moyen de paiement (CB, chèque, virement) 3 règlements sont attendus (05/12, 05/03 et 05/06).

Pour les nouvelles familles : il faut « Demander une modification » afin d'opter pour le prélèvement automatique

Pour les familles déjà présentes : votre mode de règlement est reconduit

Pour toute facturation séparée, prendre contact avec la comptabilité, depuis école directe, à compter du 17 août 2026.

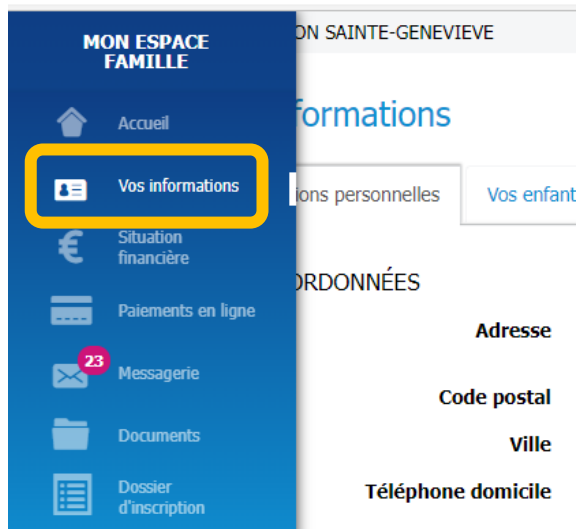
- **Inscriptions au self**

Les inscriptions au self pour les Collégiens se font à la rentrée une fois les emplois du temps distribués et **UNIQUEMENT sur votre espace Ecole Directe.**

Attention, certains smartphones ne permettent pas l'enregistrement des inscriptions, veuillez privilégier un ordinateur portable.

L'inscription au self est annuelle. Un seul changement est accepté durant les vacances de Noël. Il n'y aura aucun autre changement possible en cours d'année, sauf cas exceptionnel.





Dans le menu « Vos informations » :

- L'onglet « Informations personnelles » vous permet de vérifier et de procéder à des modifications, si nécessaire, sur vos coordonnées (adresse postale, mail, tel...)

- L'onglet « Vos enfant(s) » vous permet de procéder à l'inscription au self :

Restauration : Par défaut, le régime "Externe" est sélectionné. Pour faire une inscription, il suffit de sélectionner le régime "Demi-pensionnaire" et de cocher les jours où votre enfant déjeunera au self (ne pas oublier de valider votre demande).

Activités scolaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Restauration du midi	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗
Activités périscolaires - sortie 16h10	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Etude - sortie 16h10	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Garderie uniquement - sortie 17h	✗	✓	✗	✓	✓	✗	✗
Sortie 16h20-16h30	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Vous pourrez procéder à ces modifications jusqu'au 20 septembre inclus.

- **Facturation de la contribution**

A compter de cette année, l'Institution applique la tarification différenciée soumise au Quotient Familial (QF) pour la facturation de la contribution. Ce qui implique un tarif soumis à vos revenus et au nombre de parts fiscales de votre foyer fiscal.

Chaque foyer fiscal pourra bénéficier d'une décote s'il justifie de QF compris dans les tranches B et C. Chaque année vous devrez déclarer et justifier votre tranche si vous bénéficiez d'une décote.



Comment déterminer votre tranche de QF ?

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence du foyer / Nombre de parts fiscales (*éléments disponibles sur la 1ère page de votre avis d'imposition – en bas à droite - que vous recevrez durant l'été*).

➔ En cas de facturation séparée, c'est le QF de chaque foyer fiscal qui est retenu pour chaque quote-part de facturation.





Rappel des tranches : extrait de la convention financière de l'Institution pour l'année 2026-2027.

Tranches	A	B	C
Quotient Familial	Plus de 20 001€	de 7 501€ à 20 000€	Moins de 7 500€
Décote		-10%	-25%
Ecole	1 972 €	1 775 €	1 479 €
Collège	2 281 €	2 053 €	1 711 €
Lycée	2 487 €	2 238 €	1 865 €

Un formulaire sera à votre disposition à la rentrée, sur Ecole Directe, afin de calculer votre QF.

Si votre QF est en tranche B ou C, il vous sera demandé de déposer sur Ecole Directe, la 1^{ère} page de votre dernier avis d'imposition (avis 2026 sur revenus 2025) afin de justifier de votre QF.

En l'absence de déclaration, la tranche la plus haute (A) sera appliquée à la facturation de la contribution.





6. Règlement financier

Tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

Toute inscription à l'Institution Sainte-Geneviève implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe du contrat de scolarisation. La signature du contrat de scolarisation est obligatoire pour chaque responsable légal

1. TARIFS

Les tarifs présentés ci-dessous sont indépendants des contraintes liées à la date d'arrêt des cours en fin d'année, qui peut différer selon les classes et les examens au Collège et au Lycée. Aucun remboursement n'est effectué, sauf pour les cas particuliers détaillés ci-après.

1.1. Contribution des familles : Ecole, Collège et Lycée

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements.

Ces tarifs sont annuels et dépendent du quotient familial de chaque famille (QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales). Une décote est appliquée pour les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 20 000€ (une copie de la première page de votre dernier avis d'imposition est à adresser en début d'année sur votre espace Ecole Directe). Pour les familles de parents séparés qui prennent en charge chacun une quote-part, le quotient familial de chaque foyer fiscal est pris en compte pour déterminer chaque tranche.

Tranches	A	B	C	Année 2024-2025
Quotient familial	Plus de 20001€	de 7501€ à 20000€	Moins de 7500€	
Décote		-10%	-25%	
Ecole	1 972 €	1 775 €	1 479 €	1 915 €
Collège	2 281 €	2 053 €	1 711 €	2 215 €
Lycée	2 487 €	2 238 €	1 865 €	2 415 €

L'Institution Sainte-Geneviève a intégré pour cette année une augmentation de 2.97% votée en Conseil d'Administration.

Cas particuliers de départ en cours d'année :

- En cas de séjour linguistique, organisé et accompagné en dehors de l'établissement, un remboursement peut avoir lieu à hauteur maximale de 6 semaines, hors frais annuels. Les modalités sont détaillées et la place de l'élève reste maintenue et les frais généraux engagés.
- En cas de départ pour convenance personnelle, un avoir est réalisé au *pro rata temporis* avec une retenue de deux mois sur la contribution familiale (sauf cas de mutation, exclusion de l'élève ou cas de force majeure arbitrée par la direction de l'établissement tel que précisé dans le contrat de scolarisation).

1.2. Réductions sur les frais de scolarité : Ecole, Collège et Lycée

Les familles scolarisant plusieurs enfants bénéficient d'une réduction sur la contribution des familles hors frais annuels (notamment assurance Saint Christophe, restauration, cotisations aux organismes obligatoires) :

- 15% pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 25% pour les familles ayant 4 enfants et plus scolarisés dans l'établissement

Enfin, une remise de 5% hors frais annuels est accordée pour les familles justifiant d'une attestation d'employeur dans le réseau d'enseignement catholique pour l'année scolaire en cours.

1.3. Restauration : Ecole, Collège et Lycée

La demi-pension constitue un forfait annuel calculé sur le nombre de semaines de cours. Le choix des jours de demi-pension s'effectue en début d'année et doit être **définitif avant le 3ème dimanche de septembre**. La demi-pension constitue un engagement à l'année, **un seul changement de forfait est possible** et doit être adressée à la vie scolaire avant la rentrée de janvier.

Dans le cas où un élève externe déjeune occasionnellement à l'Institution, la famille est facturée chaque mois pour l'ensemble des repas pris. Une carte de cantine nominative est remise à chaque élève. En cas de perte ou de changement de régime ou de jours, elle sera rééditée et facturée 10€.





Seuls cas de remboursements possibles :

- **maladie de plus d'une semaine** et sur présentation d'un certificat médical (indemnisation à compter de la 2^{ème} semaine

Par an	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	occasionnel
30 min : de 16h30-17h	66 €	132 €	198 €	264 €	5 €
1h30 : de 16h30-18h	220 €	440 €	660 €	880 €	16 €

d'absence d'un montant de 50% de la facturation, à la demande des familles)

- **voyage scolaire ou échange linguistique organisés par l'établissement** (100% de la facturation – remboursement à l'initiative de l'Institution)
- **mutation de la famille ou exclusion de l'élève** en cas de force majeure arbitrée par la direction (100% de la facturation – remboursement à l'initiative de l'Institution)

En cas de changement ou d'absence exceptionnelle en cours d'année, une demande écrite doit être adressée au Chef d'Etablissement du 1er ou du 2nd degré qui valide ou non la demande ou le remboursement.

Par an	DP1	DP2	DP3	DP4	DP5	Repas OCCAS.
Maternelle	306 €	612 €	918 €	1 224€	-	9.00€
Elémentaire	315€	630€	945€	1 260€	-	9.50€
Collège	317€	634€	951€	1 268€	1 585€	10.00€

L'institution Sainte Geneviève a intégré pour cette année l'augmentation de 1% votée en Conseil d'Administration.

La facturation est annuelle et est à échéance chaque 5 du mois.

Les élèves demi-pensionnaires sont surveillés pendant les repas et les récréations, ils ne peuvent pas sortir de l'Institution. L'élève externe qui déjeune occasionnellement à l'Institution est libre de se déplacer en dehors du temps du repas. Il reste externe et à ce titre n'est pas sous la responsabilité de l'Institution s'il sort en dehors du repas. Au Lycée les élèves restent sous le régime de l'externat ils peuvent cependant prendre un repas au self. Les repas pris seront facturés tous les mois et à échéance chaque 10 du mois.

Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas, une somme forfaitaire de 3.60€ par repas sera facturée pour couvrir la mise à disposition et l'entretien de la

salle de restauration, la mise à disposition de matériel et la surveillance du repas.

1.4. Garderie et Etude : Ecole

Le temps du soir à l'Ecole Primaire est annuel et forfaitaire. Toute demande de changement de forfait en cours d'année doit faire l'objet d'un écrit adressé au secrétariat de l'école validé par la direction de l'établissement par trimestre. Aucun changement ne sera accepté en cours de période. Une facture de régularisation trimestrielle sera éditée en cas de changement.

1.5. Ateliers/activités sportives ou culturelles

- **Ecole Primaire**

Sur le temps scolaire :

- Anglais : 70€/année – tous niveaux
- Forfait pédagogique par niveaux – à l'étude

Hors temps scolaire :

Des ateliers périscolaires (activités sportives ou culturelles) sont proposés aux élèves hors temps scolaire. Les bulletins d'inscriptions sont communiqués dans les circulaires de rentrée sur le site internet (onglet circulaires). Elles font l'objet d'une facturation établie par chaque intervenant.

- **Collège-Lycée :**

- Ecole des Langues : 500€/année
- Dual Diploma : de 975€/an à 1300€/an selon l'année de démarrage
- Prépa PASS-BCPST : 900€/an
- Atelier théâtre collège : à l'étude
- Atelier théâtre lycée : à l'étude
- Chorale : gratuit
- Orchestre : gratuit
- Association Sportive : forfait indépendant
- Section anglophone ++ : 790€/année

1.6. Assurance scolaire

L'Etablissement assure chaque élève auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Elle est incluse dans nos tarifs. Cette assurance couvre tout accident corporel 24h/24, 365 jours par an en France comme à l'étranger pour toute activité scolaire et extra-scolaire. Elle est téléchargeable sur l'espace-parents.

1.7. Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGE) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'APEL inclut l'abonnement à la revue mensuelle « Famille et Education ».





Pour l'année 2026/2027, la cotisation est de 21€ par famille.

Si vous avez déjà réglé la cotisation dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique, nous vous remercions de le signaler à la comptabilité-familles avant le 15 septembre.

1.8. Locations de manuels – Ecole primaire

Les manuels scolaires seront loués aux familles au tarif de 8€/an. En cas de détérioration ou de perte, les manuels sont facturés au prix de 8€ le manuel.

1.9. Carnet de correspondance

Un carnet de correspondance est remis à chaque élève. En cas de perte, son remplacement est facturé 10€.

1.10. Pochette déconnexion

Une pochette déconnexion est remise à chaque élève à son entrée au sein de l'Institution, elle est facturée 36€. En cas de perte ou de détérioration, son remplacement est facturé 36€.

1.11. Frais de transport sortie IDF

Pour toute sortie en transport en commun, l'élève doit se munir d'un titre de transport valable et chargé. En cas d'oubli, l'Institution facturera un forfait de 8€ par aller/retour. Le support du titre de transport ne peut être le téléphone de l'élève.

2. FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

2.1. Facturations

L'ensemble de ces prestations fait l'objet d'une facture annuelle qui vous est adressée en début d'année, disponible sur ECOLE DIRECTE avant le 30 septembre. Des factures complémentaires de sorties culturelles, de voyages scolaires, de régularisation pour les prestations annexes rendues de manière occasionnelle (restauration, étude/garderie) sont émises tous les mois et viennent ajuster l'échéancier de règlement en bas de votre facture.

2.2. Modalités de règlement

Les règlements se font par prélèvement automatique sous Mandat SEPA signé numériquement depuis école directe.

➔ Prélèvement mensuel en 9 échéances :

le 5 de chaque mois, d'octobre à juin. Une 1^{ère} facture est éditée avant le 20/09 avec un échéancier de prélèvement du 05/10 au 05/06.

Les règlements sont possibles par CB, virements ou chèques

➔ Règlement en 3 échéances :

le 5 décembre, le 5 mars et le 5 juin. Vous avez la possibilité de régler par CB en ligne directement sur votre espace famille.

Nous vous rappelons que nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels en chèque, virements ou CB.

En cas de rejet d'un paiement, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

Une dernière échéance de règlement peut avoir lieu en juillet afin de solder les dernières factures. En cas de remboursement aux familles, la restitution par virement se fait également en juillet. En cas de restitution anticipée, nous vous remercions de vous rapprocher de la comptabilité-familles.

Il est possible de modifier un mode de règlement en cours d'année : il suffit d'en faire directement la demande sur votre espace Ecole Directe, Situation Financière / Mode de règlement.

2.3. Facturation de l'acompte de (ré)inscription

- Pour les nouveaux élèves, un acompte d'inscription de 400€ est demandé avec le dossier d'inscription. Cet acompte sera déduit de la facturation annuelle, il est à régler dès l'acceptation du dossier par la Direction. En cas de désistement ultérieur, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour une inscription dans un établissement sur une formation ou une voie non proposée à l'Institution. Les frais de dossier de 40€ sont réglés au moment de l'inscription. Sans règlement des frais de dossier, le dossier ne sera pas considéré comme complet.
- Pour les élèves déjà inscrits, l'acompte pour l'année suivante de 400€ est facturé en février et le règlement s'ajoutera aux échéances restantes à courir selon le mode de règlement choisi (prélèvement ou autre moyen de paiement). En cas d'annulation d'inscription, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas de déménagement ou de dossier d'orientation en cours d'étude avec l'adjoint de direction.

Section Anglophone+ :

- Pour les nouveaux élèves, un acompte de 150€ est demandé lors de la confirmation de l'inscription à cette section (validation après le test effectué courant mars – coût 50€). Cet acompte d'inscription est déduit de la facturation annuelle.
- Pour les élèves déjà inscrits, l'acompte de réinscription d'un montant de 150€ est facturé en mars et s'ajoute aux échéances restantes.





2.4. Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées auprès du cabinet de recouvrement choisi par l'établissement. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

3.5. Aides à la demi-pension

Les collégiens peuvent bénéficier d'une aide à la demi-pension par le département en fonction de vos revenus. Toute demande doit être faite auprès de votre gestionnaire-familles par email accompagnée du dernier avis d'imposition.

3. CONTRIBUTIONS, DONNS ET AIDES FINANCIERES

3.1. Aides ponctuelles et/ou régulières

Toute demande d'aide (scolarité et/ou voyage) doit être faite par écrit à votre gestionnaire-familles pour un accompagnement financier personnalisé, toute pièce justificative est à fournir (avis d'imposition, attestation France Travail, etc.).

3.2. Caisse d'Entraide

Pour chaque sortie et voyage, une Caisse d'Entraide est mise à disposition des familles. Ces dons sont réalisés par les familles et sont intégralement reversés aux familles qui peuvent en avoir besoin. Ces contributions libres ne font pas l'objet d'un reçu fiscal. Chaque demande d'aide doit être faite par écrit à la comptabilité-familles accompagnée des pièces justificatives nécessaires (avis d'imposition, attestation France Travail, etc.). Nous remercions les familles qui apportent leur soutien chaque année.

3.3. Contributions volontaires, dons

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter une contribution volontaire en soutien à l'établissement pour aider les familles en difficultés financières. Vous n'obtiendrez aucun reçu fiscal en contrepartie de ce don.

L'OGEF de l'établissement peut recevoir des dons via la Fondation Saint-Matthieu, fiscalement déductibles, à titre particulier ou des sociétés : <https://jaidemonecole.org/campaigns/622>

3.4. Dossier de bourses

Collégiens et Lycéens peuvent bénéficier d'une bourse d'études de l'Etat en fonction de vos revenus. A chaque ouverture de campagne de Bourse, l'information vous est transmise par votre gestionnaire-familles sur ECOLE DIRECTE. Un dossier complet accompagné des pièces justificatives est à remettre à votre gestionnaire-familles qui s'assure de la transmission auprès du Service Académique des Bourses. Nous avons opté pour l'étude automatique des dossiers déjà enregistrés au sein de du service des bourses. Il s'étendra progressivement à l'ensemble des familles volontaires.

